

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 11 mai 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI représenté par Vincent COULOMB - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Christophe MADROLLE - Pierre PENE - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

DDIP 002-1305/09/BC

■ Attribution d'une subvention pour le développement du Pôle de compétitivité Eurobiomed sur la filière Santé/Biotechnologies - Approbation d'une convention DDEAIAG 09/3087/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Eurobiomed est le pôle de compétitivité bi-régional Languedoc Roussillon et PACA pour la filière santé/biotechnologies.

La mission du pôle de compétitivité est de contribuer au développement de la filière santé sur les deux régions. Il a pour objectifs de devenir un acteur reconnu pour l'accès aux financements, l'accès aux projets et un référent sur ces régions pour l'animation et la mise en réseau de tous les acteurs de la filière santé.

Sur PACA et Languedoc-Roussillon, avec plus de 180 entreprises en sciences de la vie pour plus de 15 000 emplois directs, 39 000 étudiants en sciences du vivant diplômés chaque année, le pôle Eurobiomed, représente un enjeu économique important.

Marseille Provence Métropole est impliquée dans ce pôle de par les compétences académiques (CHU, CNRS, INSERM...) et industrielles (Innate Pharma, Ipsogen, Trophos, Immunotech...) reconnues sur l'Aire Métropolitaine Marseillaise.

Par ailleurs, afin de favoriser le développement de la filière santé/biotech, Marseille Provence Métropole développe une offre foncière et immobilière adaptée aux start-ups de biotechnologies sur Luminy.

21 000 m² shon seront mis à disposition des entreprises en création et en développement :

- Luminy Biotech I : 1 400 m² shon entièrement occupés
- Bâtiments modulaires : 2 500 m² shon entièrement occupés
- Luminy Biotech II : 3 400 m² shon livré en janvier 2009 pour la pépinière Grand Luminy et 2 entreprises – 500 m² restent vacants)
- Innate Pharma : 2 500 m² shon livré en déc. 2008 (bâtiment ex Icorem)
- Luminy Biotech III : 1 000 m² shon – Démarrage des travaux début 2 010
- Terrains à bâtir : 10 000 m² shon disponibles
(propriété Ville de Marseille)

Afin de compléter l'offre foncière et immobilière d'entreprises de biotechnologies plus matures, la zone d'activité Athélia V développera à terme environ 30 hectares.

Les axes prioritaires du pôle Eurobiomed sont les suivants :

- maladies infectieuses et tropicales
- dispositifs médicaux et bio-ingénierie
- soins et accompagnement au vieillissement
- cancers rares et agressifs
- immunologie et applications thérapeutiques

Le pôle représente aujourd'hui :

- 159 membres à fin 2008 dont 40 sur Marseille Provence Métropole
- 105 projets labellisés par le pôle dont 27 labellisés par l'Etat. Sur ces 27 projets, 9 projets ont été financés par le FUI, 16 par l'ANR et 2 par OSEO, ce qui représente un budget total de 67 M€ dont 26 M€ financés

Outre les actions du pôle, 2008 a été essentiellement marquée par la fusion des trois anciennes associations Bioméditerranée (cluster PACA), Holobiosud (cluster Languedoc Roussillon) et le pôle de compétitivité Orphème pour créer le pôle Eurobiomed sur la filière santé/biotechnologies.

Cette fusion a permis une meilleure lisibilité du pôle pour les acteurs de la filière et la mise en place d'une structure unique au service du développement des entreprises et des projets de R&D.

Les objectifs du pôle pour 2009 sont les suivants :

- le développement du flux de projets de Recherche et Développement
- la prospection de nouveaux membres du pôle
- des actions d'animation de la filière santé / biotechnologies (rencontres Biorezo, journées, thématiques, organisation de colloques...)
- des actions à l'international (participation à des salons professionnels, à des missions économiques...)
- des mises en relation avec les autres pôles de compétitivité bio
- le développement des outils de communication

Le budget prévisionnel de l'association Eurobiomed pour le développement du pôle de compétitivité sur la filière santé / biotechnologies pour 2009 s'élève à 1 233 000 euros.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

Gouvernance	912 000 euros
Dont charges de personnels 520 000 €	
Communication / Promotion	64 000 euros
Projets transversaux	70 000 euros
Mise en réseau	92 000 euros
Projets R&D (expertise)	44 000 euros
Prospection	51 000 euros
Total dépenses 2009	1 233 000 euros

Les recettes seraient principalement constituées par :

DRIRE Languedoc Roussillon	60 000 euros
DRIRE PACA	140 000 euros
CR PACA	125 000 euros
CR PACA FEDER	100 000 euros
CR Languedoc Roussillon	120 000 euros
CR Languedoc Roussillon Feder	56 000 euros
CG 13	30 000 euros
CG 34	16 000 euros
CG 30	10 000 euros
CG 06	40 000 euros
CG 83	12 000 euros
CCI MP	62 000 euros
CU MPM	60 000 euros
Communauté d'Agglomération Montpellier	30 000 euros
Communauté d'Agglomération Nîmes	30 000 euros
Communauté d'Agglomération du Pays D'Aix	10 000 euros
Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur	40 000 euros
Toulon Provence Méditerranée	12 000 euros
Apports en nature	190 000 euros
Auto-financement (cotisations)	50 000 euros
Participation projets financés	40 000 euros
Total recettes 2009	1 233 000 euros

Considérant la cohérence de cette action avec la stratégie de développement économique de Marseille Provence Métropole, il est proposé au Bureau de la Communauté de participer à hauteur de 60 000 euros à l'association EUROBIOMED pour le développement du pôle de compétitivité sur la filière santé/biotechnologies, dont les modalités d'application sont définies par une convention.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'association EUROBIOMED pour le développement du pôle de compétitivité santé / biotechnologies.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 60 000 Euros à l'association EUROBIOMED pour le développement du pôle de compétitivité santé / biotechnologies.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le pôle EUROBIOMED.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer ladite convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine exercice 2009 – Chapitre 67, Article 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90 – Sous-politique B330.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Technopôles et Agglomération numérique

Francis GIRAUD

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI